

NOTICE POUR INSCRIPTION JUDO

- 1°) Compléter la fiche d'inscription sans oublier de noter le nom de la section en haut (ex Gaubre, Rivet, Les chapélies)
- 2°) Vérifiez dans le dossier « CCAS » si vous pouvez bénéficier de l'aide : voir tableau des revenus

- 3°) Si vous pouvez bénéficier de cette aide, complétez le dossier et apportez le au secrétariat du club au dojo de brive à côté de la patinoire (ouvert les matins entre 9 h 15 et 11 h 45 et les lundi, mardi, jeudi, soirs entre 18 h 00 et 19h30

avec les justificatifs demandés (voir pièces à fournir : avis impôts, justificatif domicile, attestation CAF etc..)

Si vous bénéficiez de cette aide vous n'aurez à régler que :

32 € par enfant si votre enfant est né en 2017 ou 2018

52 € par enfant si votre enfant est né en 2016, 2015, 2014 etc.....

**ATTENTION LES DOSSIER SONT A RENDRE AU CCAS AU PLUS TARD
LE 30 OCTOBRE, Après il ne sera plus possible d'obtenir la réduction**

- 4°) Il faudra apporter avec si vous l'avez reçu le courrier envoyé par le **ministère des sports (le pass sport de 50 €)** pour les enfants de 6 à 17 ans ou une attestation de la CAF indiquant que vous avez perçu une allocation de rentrée scolaire)

Pour les familles ne pouvant pas bénéficier de l'aide du CCAS, si vous bénéficiez de l'aide de l'état vous pourrez bénéficier d'une réduction de 50 € sur le montant de votre cotisation.

N'hésitez pas à appeler ou passer au secrétariat pour connaître le montant que vous aurez à régler : 0519076656